



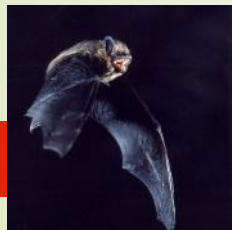
# Projet intergénérationnel de Flavigny-sur-Moselle



## Prise en compte de la faune protégée



## Journée technique de la communauté « Biodiversité & Aménagement » en Grand Est



## Présentation de Neomys

- Association créée en 1999
- 10 salariés
- Expertise faune vertébrée / flore
- Amélioration de la connaissance et préservation de la biodiversité
- Études réglementaires/AMO
- Réseau de partenaires
- Développement de la formation professionnelle

- Transformation de l'ancien presbytère en 4 logements pour seniors autonomes
- Démolition de deux maisons voisines
- Création d'une voie d'accès à un espace public
- Construction d'un bâtiment multifonctionnel :
  - Espace multi-accueil (crèche ...)
  - Médiathèque
  - Espaces partagés
  - 5 logements pour seniors à l'étage

3

Présentation succincte du projet



## Historique de la prise en compte de la biodiversité

- 22 juin 2020 : découverte de la thématique par la commune à la réception d'un courrier de la DDT (en réponse à la demande de permis de construire) alertant sur la nécessité de prendre en compte des espèces protégées (et de leurs habitats)
- Juillet 2020 : Neomys est sollicitée par la commune sur la marche à suivre
- 05 août 2020 : rencontre Neomys/commune
- 24 août 2020 - 17 juin 2021 : inventaires de terrain (étude « 4 saisons »)
- Décembre 2021 : envoi de la demande de dérogation à la Préfecture

## Historique de la prise en compte de la biodiversité

- 02 février 2022 : sollicitation du CSRPN par la DREAL
- 24 mars 2022 : avis (favorable) du CSRPN
- 1<sup>er</sup> avril 2022 : obtention de l'Arrêté Préfectoral
- 19 avril 2022 : réunion de lancement avec les entreprises (présentation de la problématique biodiversité et des mesures à prendre en compte lors du chantier)
- Actuellement : chantier en cours, avec quelques retards et déboires de chantier, dont la faillite d'une entreprise clé, mais sans lien avec la présence/la nécessaire prise en compte des espèces protégées.



6

## Les espèces protégées présentes

- 4 espèces de chauves-souris
  - Murin à oreilles échancrées
  - Pipistrelle commune
  - Petit Rhinolophe
  - Oreillard sp. (O. gris probable)
- 4 espèces d'oiseaux
  - Hirondelle de fenêtre
  - Hirondelle rustique
  - Rougequeue noir
  - Effraie des clocher

## Les espèces protégées présentes

- Des effectifs assez faibles

	Bâtiment	Maison Thomassin	Maison Moselle	Presbytère	Utilisation par l'espèce
	Espèce				
Chiroptères	Murin à oreilles échanrées	1	3	1	Gîte
	Oreillard (gris probable)	indices	1	2 (possible)	Gîte (non certain)
	Pipistrelle commune	indices	5	4	Gîte
	Petit Rhinolophe	1		1	Gîte
Oiseaux	Hirondelle de fenêtre			2 nids (non occupés)	Reproduction avérée
	Hirondelle rustique	1 nid (occupé)	8 nids (6 occupés)		Reproduction avérée
	Rougequeue noir		1 nid (non occupé)		Reproduction probable
	Effraie des clochers			Indices (anciens)	Gîte diurne

- Un enjeu globalement faible mais une prise en compte nécessaire (réglementairement)

# Les impacts sur espèces protégées

8



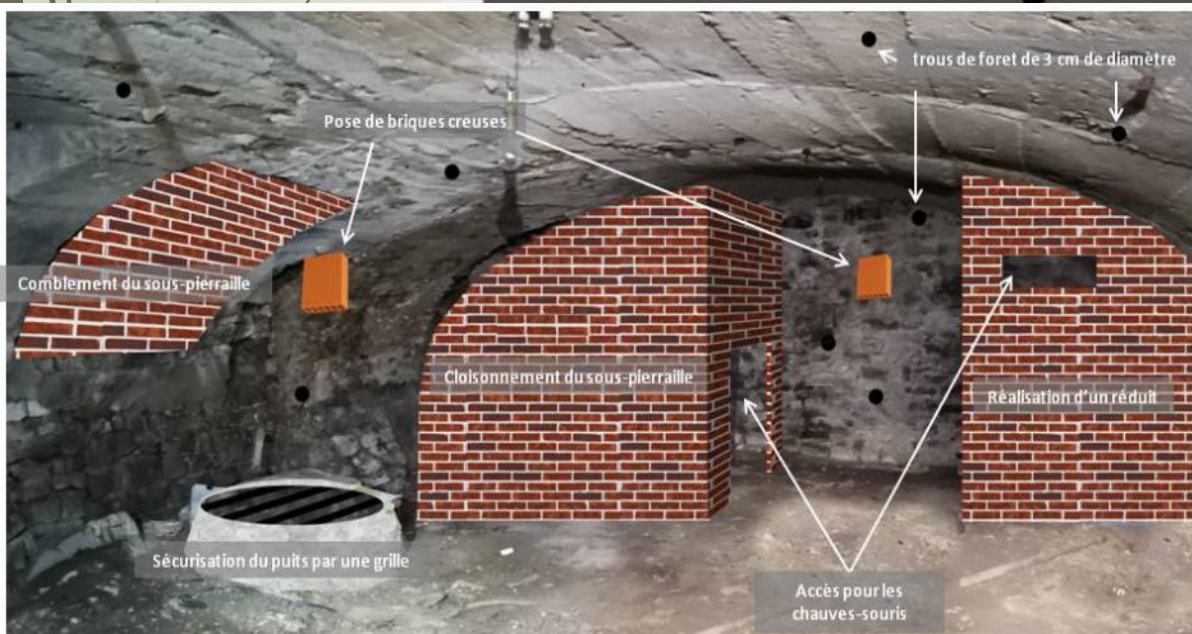
© François SCHWAAB

- Très classiquement dans ce type de dossier :
- Destruction d'individus d'espèces protégées
- Destruction d'habitats d'espèces protégées (sites de reproduction et aires de repos utilisés ou utilisables)

- Mesures d'évitement et de réduction
  - Adaptation du chantier : période / calendrier du chantier (pas de destruction des caves en hiver) ; mode d'intervention (déconstruction progressive des bâtiments plutôt qu'une destruction brutale)
  - Maintien & aménagement d'espaces favorables aux espèces (caves et combles du presbytère)
  - => Impacts de destruction d'habitat (les 2 maisons détruites) pas suffisamment réduit (notamment pour l'Hirondelle rustique)
  - Mesures de compensation nécessaires

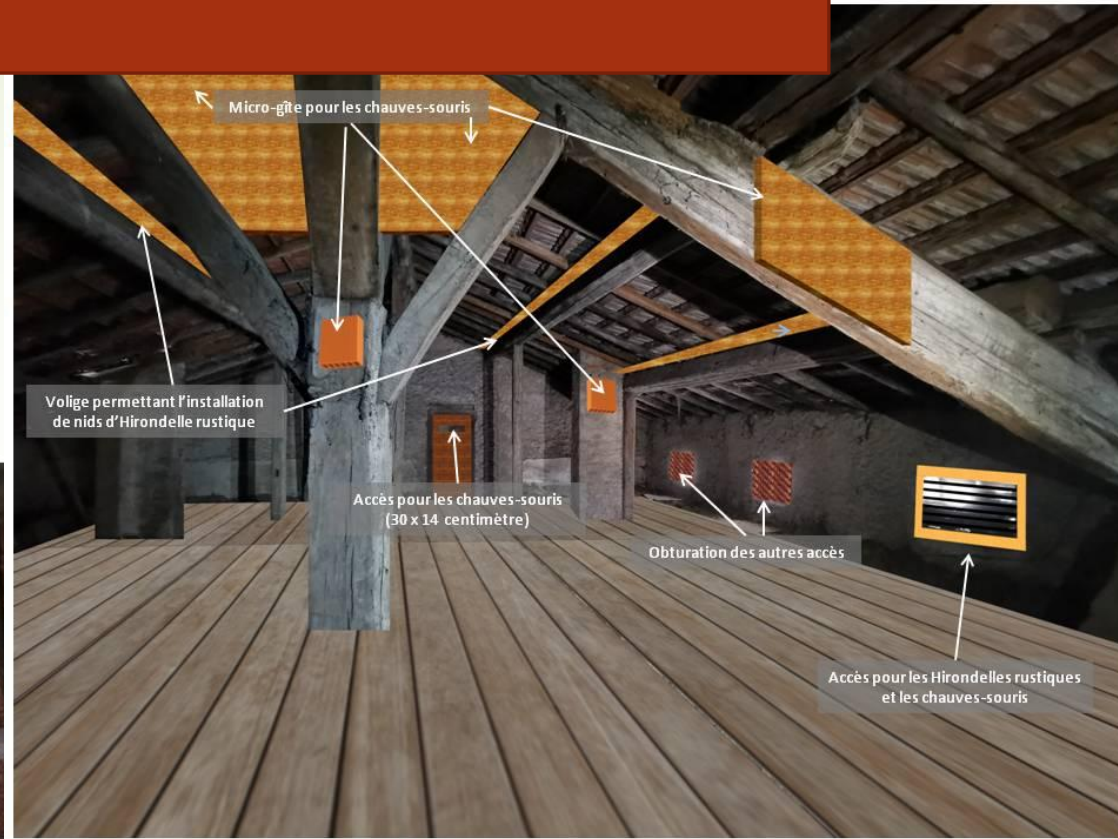
# Mesure de réduction : aménagement de la cave

10



# Mesure de réduction : aménagement des combles

11



- Aménagement mixte : garage à vélos et gîte à Hirondelles / Chauves-souris





13

## Conclusion

- L'étude a montré des enjeux faibles mais une prise en compte nécessaire des espèces protégées
- Les mesures sont compatibles avec le projet : techniquement assez simple et coût mesuré (environ 20 000 euros avec le suivi)
- Une anticipation est nécessaire : dans notre cas, deux ans pour réaliser l'étude « 4 saisons », échanger sur les mesures et rédiger le rapport d'étude d'impacts, rédiger la demande de dérogation et réceptionner l'Arrêté Préfectoral

Merci pour votre attention  
Place aux questions

